



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 033-213302615-20230612-2023_06_12_027-DE



En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10 + 4
Absents : -excusés : 4
Procurations : 4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_06_12-027

Objet : Acceptation du montant proposé par l'assurance

L'an deux mille VINGT TROIS, le 12 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 2 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoint, M MAMERT Jean-Michel, M BOUDOT Vincent, M. PIARDET René, Mme PIARDET Corinne, M. DELAIRE Claude, Mme FORESTIER Nathalie, M. GATINEL Didier, Conseillers Municipaux.

Absent :

Absents excusés : M. BRINGART Christophe, Mme BOUCHE Coralie, M. VILAIN Paul, Mme LAGARDE Dominique

Exclus :

Procurations : M. BRINGART Christophe à Mme MATHIEU Julie, Mme BOUCHE Coralie à Mme BITARD Céline, M. LAGARDE Dominique à M. GATINEL Didier, M VILAIN Paul à Mme BRETON Dorothée

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Suite à l'incendie d'une machine à vendanger survenu le 1^{er} octobre 2021, notre assurance GROUPAMA propose de dédommager la commune pour un montant de 1 824.00 euros.

Madame le Maire propose d'accepter ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'accepter le dédommagement de l'assurance GROUPAMA d'un montant de 1 824,00 euros.

Fait à Lussac,
le 12/06/2023